



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ERMONT
SAID 1ER SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
95125 ERMONT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 61 198 538 232

Référence de l'avis : 23 95 A121699 58

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

BATIMENT 3
91 BD MARECHAL FOCH R N 14

95210 ST GRATIEN

Numéro FIP : 950 47 39 6646119789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 95036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP ERMONT
SAID 1ER SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
BOITE POSTALE 85
95125 ERMONT CEDEX

BOIDIN STEPHANIE
BATIMENT 3
91 BD MARECHAL FOCH R N 14
95210 ST GRATIEN

Somme qui vous est remboursée

1 038,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1751 5006 000X XXXX XXX6 745

Identifiant de la banque : CEPAFRPP751

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

43 001

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 03 61 198 538 232

Déclarant 1 - Nom de naissance : DUPIRE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 3

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 39320		Enfant(1) 499
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3932			- 472
Déduction minimale.....				
Pensions alimentaires perçues.....	8400			
Abattement spécial de 10%.....	- 840			
Salaires, pensions, rentes nets.....	42948		27	42975
Revenu brut global.....				42975
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Versements épargne retraite déclarant 1.....			Montant déclaré 1100	Montant retenu 1100
Total des charges déduites¹¹.....				- 1100
Revenu imposable.....				41875
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				26
Décote.....				- 1643
Impôt avant réductions d'impôt.....				90
				1553
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Dons aux associations culturelles.....		Montant déclaré 500	Montant retenu 500	Montant réduction 375
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2		2	
Montant de la réduction d'impôt.....				336
Dons aux œuvres.....	30		30	20
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 731
Impôt proportionnel.....				+ 3
Impôt total avant crédits d'impôt.....				825
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré 3	Montant retenu 3	- 3
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				822

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	822
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 1938
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 132
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 210

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :	- 1038
--	--------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 1038

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	43001
--	-------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	26
--	----

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 16253
Cotisations prises en compte pour 2022.....	1100
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 3014
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 15294

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	1,93%
------------------------------	-------

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....**11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.